

## Inscription aux stages à candidature individuelle

### Plan de formation 1<sup>er</sup> degré Territoire de Belfort 2021-2022

Identifiant	Libellé	Dates 2021-2022 (susceptibles d'être modifiées)
<b>Parcours de formation</b>		
21D09010096	di01- Parcours autisme	14/10, 17/01 matin, 11/04 matin
21D09010097	di02- Parcours numérique	7, 17 et 21/01, 11/04 et 15/04
21D09010098	di03 - Parcours Education aux images	8/11, 25/11 matin, 14/03 matin
21D09010099	di04 - Parcours Musique	28/01, 8/04
21D09010100	di05 - Parcours Arts et musique	11/02 et 11/03
21D09010101	di06 - Parcours élèves débordants	22/11 et 4/04
21D09010102	di07 - Parcours sciences cognitives	6/05 et 3/06
21D09010103	di08 - Enseigner l'EPS en projet	21/03 et 23/05
21D09010104	di09 - Parcours USEP et EPS	1/04 et 13/05
21D09010105	di10 - Parcours Valeurs de la République	Dates fixées ultérieurement
21D09010106	di11 - Parcours maternelle	Dates fixées ultérieurement
21D09010075	dd12 - Semaine aisance aquatique	Semaine du 11 au 15/04 (y compris le mercredi matin)
<b>Formation réseaux</b>		
21D09010053	rd11 - Formation réseau Oral Aire Urbaine Centre	Dates fixées ultérieurement : 1.5 jours sur temps scolaire et 6 heures en animation
21D09010054	rd 12 - Formation Oral Aire Urbaine Nord	Dates fixées ultérieurement : 1.5 jours sur temps scolaire et 6 heures en animation
21D09010055	rd13 - Formation réseau Estime de soi Aire Urbaine Centre	Dates fixées ultérieurement : 1.5 jours sur temps scolaire et 6 heures en animation
21D09010056	rd14 - Formation réseau Valeurs de la République Aire Urbaine Centre	Dates fixées ultérieurement : 6 heures en animation

Hors temps scolaire		
21D09010092	dh01 - Information des candidats à la Liste d'Aptitude des Directeurs	15 novembre
20D0901252	dh03 - Mieux communiquer et gérer l'agressivité	14 et 15 février 2022
20D0901253	dh04 - Prévenir les discriminations	14 et 15 février 2022
20D0901019	ii01 - Préparation à la certification complémentaire en LV	Deux mercredis après-midi (à préciser)
21D09010051	rd04 - Evolution professionnelle : quels leviers ?	Date communiquée ultérieurement
21D09010091	rd17- Maîtriser les outils de la mobilité professionnelle	Session 1 : 13/10 et 10/11 après-midi. Session 2 : 12/01 et 09/02 après-midi. Session 3 : 13/04 et 11/05 après-midi
21D0901001	id02 - Certification complémentaire FLS	Un mercredi période 1
21D09010018	ih01 - Préparation certification complémentaire FLS	Période 3
21D09010047	ah02 - Préparation à la certification complémentaire pour enseigner en DNL (projet EMILE)	Date communiquée ultérieurement

Pour information, les parcours (di01 à di11) sont répartis en deux jours (12H) sur temps scolaire et deux jours et demi sur les animations pédagogiques (15H prises sur les 18H). Chaque enseignant bénéficiera donc de 27 heures de formation s'il est retenu pour un des parcours.

Le parcours di12-Aisance aquatique est également un parcours de 27 heures mais décliné de la façon suivante : 24 heures sur temps scolaire et 3 heures d'animations pédagogiques.

## **Informations relatives au plan de formation continue 2021-2022**

### **1. Codage des dispositifs**

Chaque dispositif est repéré à l'aide de deux codes distincts :

- l'**identifiant, du type 21D090\*\*\*\*. Ce code sera nécessaire lors de votre inscription.**

- un code en début de titre de dispositif de type ad01, dd03, di10... Ce codage donne quelques informations sur les dispositifs.

La première lettre précise si le dispositif est académique (a), départemental (d), interdegré (i) ou réseau (r).

La deuxième lettre, située juste avant les deux chiffres est importante :

Codage **a** : désigne les dispositifs liés à l'**ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés)**.

Codage **d** : désigne les dispositifs à public **Désigné**. Inutile de faire acte de candidature sur ces dispositifs.

Codage **f** : désigne les formations de **Formateurs**.

Codage **h** : désigne les dispositifs **Hors temps scolaire**

Codage **i** : désigne les dispositifs à candidature Individuelle sur le temps scolaire

Codage **g** : groupe de travail

Ce sont pour la plupart les stages de type **di** qui vous concerneront (stages départementaux à candidature individuelle).

## 2. Règles et barème

Chaque personnel a droit à 144 jours de formation au cours de sa carrière.

Le barème est calculé pour chaque personnel au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

### Nombre de places et jours indiqués

Le nombre de places disponibles et les dates indiquées pour chaque dispositif sont notés à titre indicatif. Ils peuvent être sujets à modification.

### Nombre de vœux

L'ordre des vœux est pris en compte.

Chaque personnel peut formuler **3 vœux** pour les formations **sur temps scolaire**.

Chaque personnel peut formuler **3 vœux** pour les formations **hors temps scolaire**.

### Inscriptions pour les parcours

Les inscriptions aux parcours donneront lieu à une inscription individuelle avec priorité aux inscriptions multiples au sein d'un même groupe scolaire ou d'un RPI.

Seront traitées en priorité les candidatures d'un groupe scolaire où la proportion des candidats rapportée au nombre d'élèves est la plus élevée.

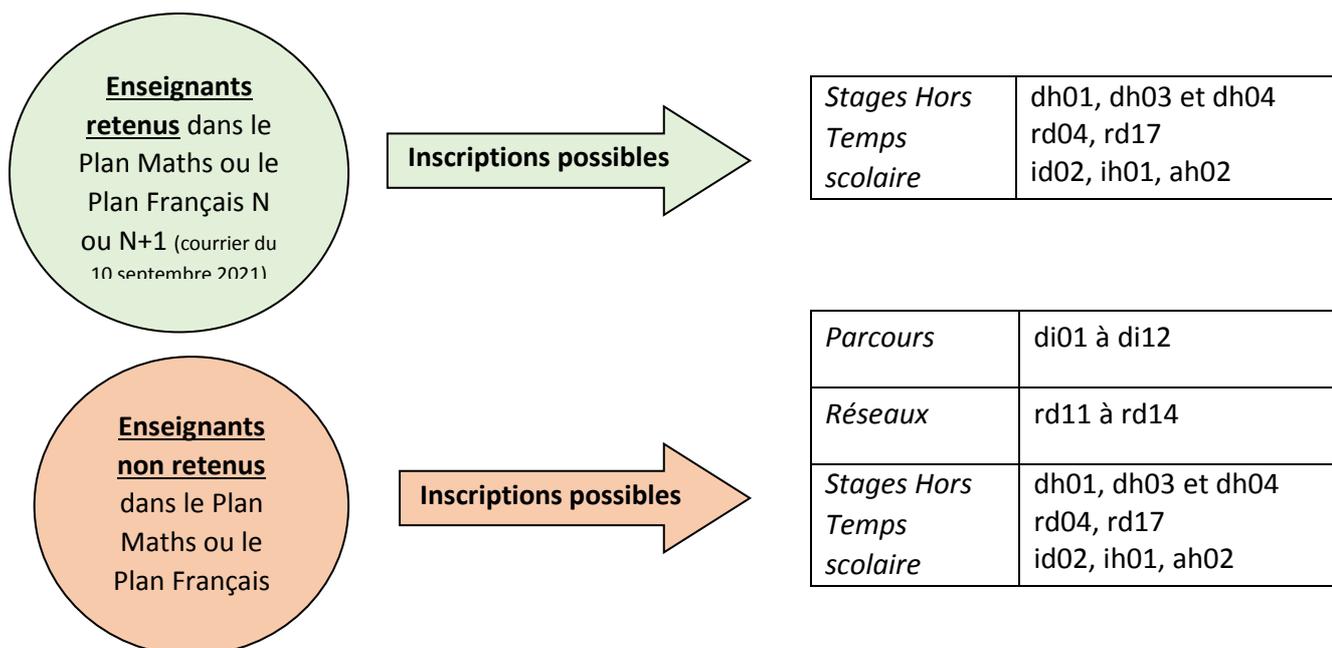
### Décompte des jours de formation

Toutes les journées de formation effectuées sont décomptées sauf celles qui concernent

- les dispositifs hors temps scolaire,

- les dispositifs à public désigné (dont les dispositifs spécifiques aux T1 et T2, la formation initiale des directeurs, la formation CAPA-SH...).

## 3. Choix des formations pour les inscriptions



Conformément à la réglementation, la participation des stagiaires pendant les congés scolaires est rémunérée à hauteur de 20 euros bruts par heure, dans la limite d'un montant plafond de 120 euros par journée (Décret 2019-135 et arrêté du 6 septembre 2019).